

**AGENCES PRO ASUR**  
**Axa Assurances & Banque**

Ptf 53042144 - ORIAS 14 006 302  
10 quai Devizes, 53100 Mayenne  
3 Grande Rue, 53110 Lassay-les-Châteaux



AXA ENTREPRISES  
Service Dommages Entreprises  
Région Ouest

## ATOUT LOCATION

### Bulletin de Souscription Simplifiée

Réservé aux adhérents du groupe :  
« DANIEL MOQUET signe vos allées »

Tarifs applicables aux Affaires Nouvelles jusqu'au 31/12/2020



### RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL SUR LE PROPOSANT

Dénomination sociale, forme juridique:

Adresse du siège social :

Code postal :                      Ville :

N° Client AXA :

### GRILLE TARIFAIRE

Montant maximal des frais de locations annuels	15.000€	30.000€	50.000€
Cotisation (Frais et taxes compris)	550 €	922 €	1.509 €
Cochez l'option de votre choix	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### TABLEAU DES GARANTIES PREVUES AUX CONDITIONS GENERALES

Les garanties du contrat ATOUT LOCATION s'exerceront conformément aux termes des Conditions Générales n° 966269, et dans les conditions du tableau Montants des garanties et des franchises ci-après, et qui figurent dans les Conditions particulières de votre contrat.

Garantie	Garantie accordée / non souscrite	Capital assuré ou limite de garantie	Franchise
Dommages aux biens Dont Vol - Catastrophes naturelles et Attentats	accordée	Engins et matériels pris en location dont la valeur unitaire d'achat (hors taxes) est comprise entre 1000 € et 150 000 €. Au-delà sur demande préalable.	- Vol/Vandalisme 5% de la valeur d'achat à neuf (mini 1.000€/ maxi 8.000€)  - Dommages : 1% de la valeur d'achat à neuf (mini 500€/ maxi 4.000€)  - Pour la garantie Catastrophes naturelles : voir Conditions générales Chapitre VI
Frais annexes	accordée	10 % du montant du sinistre garanti	sans
Frais supplémentaires de location	non accordée		

Responsabilité civile fonctionnement	accordée	Tous dommages confondus : 6 000 000 € par sinistre, limités à : - 1 000 000 € par sinistre en cas de dommages matériels consécutifs - 500 000 € par sinistre en cas de dommages immatériels consécutifs - 2 000 000 € par année d'assurance et 1 000 000 € par sinistre en cas de Faute inexcusable	Sans franchise, sauf en cas de : - Dommages matériels ou immatériels consécutifs : 500€ par sinistre
Responsabilité environnementale	non accordée		

Le présent Bulletin de Souscription Simplifiée est subordonné à l'accord de l'assureur qui se réserve la possibilité de demander tout complément d'information ou de procéder à une analyse plus approfondie de la situation financière de la société proposante et de ses filiales.

La société proposante, dûment représentée par le soussigné, et se portant fort des assurés, déclare que les réponses faites ci-dessus sont exactes, complètes et sincères et qu'elles ne comportent aucune restriction de nature à induire en erreur l'assureur dans l'appréciation du risque proposé (article L.112-3 du Code des assurances).

Les informations contenues dans le présent Bulletin de Souscription Simplifiée, ou jointes en annexe, seront conservées dans les dossiers de l'assureur et feront partie intégrante du contrat.

En cas de modification des déclarations effectuées dans le présent Bulletin de Souscription Simplifiée avant la prise d'effet du contrat, et notamment en cas de changement de risque majeur ou de réclamation, sinistre ou notification de circonstances survenant entre la date de signature du présent Bulletin de Souscription Simplifiée et la prise d'effet du contrat, le soussigné notifiera ces modifications à l'assureur qui se réserve le droit d'infirmer, de confirmer ou de modifier son offre.

**La signature du présent Bulletin de Souscription Simplifiée ne suffit pas à engager l'assureur.**

#### MENTIONS LEGALES

Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article 32 de la Loi du 6 janvier 1978 modifiée :

- Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux articles L.113-8 (nullité du contrat) et L.113-9 (réduction des indemnités) du Code des assurances.
- Que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, les collaborateurs de l'assureur responsable du traitement et, d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants, missionnés tant en France que dans des pays situés hors de l'Union Européenne.
- Que la finalité du traitement est la souscription, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution du contrat d'assurance mais que mes données pourront également être utilisées dans la mesure où elles seraient nécessaires :
  - à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de l'assureur ou auprès des autres sociétés du Groupe auquel il appartient,
  - dans le cadre de traitements mis en œuvre par l'Assureur dont l'objet est la recherche et le développement pour améliorer la qualité ou la pertinence de ses futurs produits d'assurance et offres de services.
- Que, en sa qualité d'assureur, il est fondé à effectuer des traitements de données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté soit au moment de la souscription du contrat d'assurance, soit au cours de son exécution ou dans le cadre de la gestion de contentieux conformément à l'autorisation unique donnée par la CNIL en date du 23 Janvier 2014
- Que, en sa qualité d'organisme financier, l'assureur est soumis aux obligations légales issues principalement du Code Monétaire et Financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme et, que à ce titre, il met en œuvre un traitement de surveillance des contrats pouvant aboutir à la rédaction d'une déclaration de soupçon ou à une mesure de gel des avoirs conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 16 Juin 2011.
- Que mes données personnelles pourront également être utilisées dans le cadre d'un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance que la CNIL a autorisé l'assureur à mettre en oeuvre conformément à l'autorisation unique en date du 17 Juillet 2014 ; ce traitement pouvant conduire, le cas échéant, à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.
- Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA, Service Information Clients, 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex pour toute information me concernant.

Des garanties sont prises par AXA pour assurer un bon niveau de protection des données à caractère personnel. En se rendant sur le site [axa.fr](http://axa.fr) à la rubrique « données personnelles », je trouverai plus de détails sur la finalité de ces accessibilités aux données, les pays de localisation des destinataires et sur les garanties de sécurité prises.

Je peux également demander une communication de ces renseignements par voie postale en m'adressant à « AXA - Service Information Client - 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex ».

Date d'effet souhaitée :  
Echéance souhaitée : le 01/01 de chaque année

Sauf mention contraire, le contrat prendra effet le jour de l'acceptation par l'assureur, et sous réserve du paiement de la cotisation.

Signature du représentant légal de la société proposante et cachet commercial de la société proposante.

Fait à,  
le,